

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 AOUT 2023

Le jeudi 10 août 2023 à 15 heures, sur convocation¹ du Président de la Communauté de communes de TEREHĒAMANU, Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de TEREHĒAMANU à Afaahiti-Taravao.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il demande à Monsieur Tetuanui HAMBLIN de bien vouloir offrir la prière. Ce dernier fait la prière en tahitien.

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers communautaires. Sont présents :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
2. Monsieur Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
3. Monsieur Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
4. Madame Sonia TAAE née PUNUA, 3^{ème} Vice-Présidente
5. Monsieur Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président
6. Madame Saindy FANAURA née HIRIGA, 5^{ème} Vice-Président
7. Monsieur Alain SANGUE, Délégué du Bureau
8. Monsieur Fabien RIMA, Délégué du Bureau
9. Monsieur Tamatoa TAGAROA, Délégué du Bureau
10. Monsieur Clément VERGNHES, Délégué
11. Monsieur Gervais PAPAURA, Délégué
12. Monsieur Michel THUILLIER, Délégué
13. Monsieur Bruno SANDRAS, Délégué
14. Monsieur Pierre OITO, Délégué
15. Madame Mapuna DOMINGO, Déléguée suppléante
16. Madame Timeri CHOUNE, Déléguée suppléante

Sont absents :

- M. Tamatoa DOOM donne procuration à M. Clément VERGNHES, Délégué
- M. Richmond TAHUAITU donne procuration à M. Alain SANGUE, Délégué
- M. Pierrot METUA donne procuration à Mme Mapuna DOMINGO, Déléguée suppléante
- Mme Patricia LENOIR donne procuration à Mme Saindy FANAURA née HIRIGA, 5^{ème} Vice-Présidente
- M. Abel TEHOTU donne procuration à M. Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président
- M. Terā TEINAURI donne procuration à M. Michel THUILLIER, Délégué

¹ Annexe 1 : Lettre n°28/23/CCT du mercredi 28 juin 2023 portant convocation à la séance du Conseil communautaire du jeudi 06 juillet 2023

- Mme Anne TEIKIOTIU donne procuration à Mme Timeri CHOUNE, Déléguée suppléante
- Mme Roniu TUPANA née POAREU donne procuration à M. Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président
- M. Jonathan TARIHAA, absent
- Mme Charline SAINT – SAENS née TAURAATUA, absente
- M. Arthur MATI, absent

Avec la présence de 16 délégués communautaires le quorum est atteint et la séance du Conseil communautaire peut se tenir de manière régulière. Huit (8) procurations² ont été remises. Ainsi, le vote s'effectuera sur la base de 22 votants³.

Le Président déclare donc que le quorum est atteint et que la séance du Conseil communautaire peut se tenir régulièrement. Le Président souhaite de nouveau la bienvenue à tous les conseillers. Il demande si l'un des élus souhaiterait être le secrétaire de séance. Monsieur Clément VERGHNES se propose et le Président le remercie.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

1. L'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 06 juillet 2023
2. Projet de délibération n° 17/CCT/23 du 10 août 2023 approuvant la participation d'une délégation communautaire et la prise en charge des frais de participation au 32^{ème} Congrès des communes de Polynésie française.
3. Projet de délibération n° 18/CCT/23 du 10 août 2023 approuvant la participation et la prise en charge des frais de déplacement en métropole d'une délégation communautaire à POLLUTECT 2023.
4. Projet de délibération n° 19/CCT/23 du 10 août 2023 approuvant la participation d'une délégation communautaire et la prise en charge des frais de participation au 105^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité
5. Projet de délibération n° 20/CCT/23 du 10 août 2023 portant modification du budget principal de l'exercice 2023 – DM n°1 (report de la délibération au prochain conseil communautaire)
6. Communication
7. Questions diverses

Le Président fait approuver l'ordre du jour. A la suite de ce vote à main levée et l'approbation à l'unanimité des membres présents, il propose de commencer l'examen des dossiers.

1. PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

Le Président demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du procès-verbal et s'ils souhaitent apporter des modifications au projet transmis. Sans demande de parole des membres de l'Assemblée, il fait procéder à l'adoption du procès-verbal.

² Annexe 2 : Procurations reçues pour le Conseil communautaire

³ Annexe 3 : Feuille d'émargement

VOTE

Membres présents	16
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

Le PV du Conseil communautaire du jeudi 06 juillet 2023 est adopté.

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION

Le Président accueille Monsieur Franck BLETTERY, Administrateur général des finances publiques et Directeur des finances publiques en Polynésie française, venu accompagné de collaborateurs de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Il se félicite de l'occasion qui permet cette rencontre. En effet, la communauté de communes TEREHÉAMANU et la DGFIP vont procéder à la signature de l'Accord local de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière.

Monsieur BLETTERY rappelle que la commune de Teva I Uta a signé, en décembre dernier, la première convention de dématérialisation sur le territoire de la Polynésie. Ce fut ensuite le tour de la commune de Bora Bora en janvier. Récemment, la même convention a été signée avec le CGF puis le SPCPF.

TEREHÉAMANU est la première communauté de communes à procéder à cette signature. Il y voit là une marque de confiance. Plusieurs tests ont été faits en amont entre les services de la DGFIP et de la communauté de communes pour être certain que la transmission des flux se passent bien. Désormais, ce ne seront plus des papiers mais des flux qui permettront la transmission des différentes pièces.

La phase de test a démarrée en 2022. En Polynésie française, cette démarche est assez récente. Lorsqu'une collectivité entre dans une telle démarche, la symbolique est forte car cela prouve que la collectivité fonctionne bien. Nous sommes souvent confrontés à des problèmes de distances, à des difficultés, à des coûts financiers qui peuvent être engendrés. Dans la dématérialisation, ni le papier et ni les personnes ne se déplacent. Les échanges s'effectuent de manière plus rapides. Ces flux permettent de payer plus vite les mandats donc de payer plus vite les fournisseurs. Ces flux permettent d'accéder plus rapidement aux informations sur les titres afin de redonner de l'information par rapport à la gestion financière de la communauté de communes. Pour les communes qui ont fait cette démarche de la dématérialisation, le retour est très positif. Le gain est celui de la fluidité. Cela va très vite potentiellement et facilite les échanges.

Il ne faut, cependant, pas que les personnes ne se voient plus. Il y a encore des rencontres entre les équipes du Trésor et les équipes des communes pour continuer à bien travailler ensemble. Cela simplifie et évite tout un formalisme qu'il y a jusqu'à présent. Économique sur l'édition de papier, l'envoi, l'affranchissement, il s'agit de ressource qui peut être utilisé ailleurs.

La DGFIP nourrit des projets, à court terme, d'ici 2025-2026, comme celui de changer d'application. Pour l'instant, ce sont des applications vieillissantes et nous allons passer à une application appelée F2I. L'ambition de cette dématérialisation est de retourner l'information traitée aux communes. Pour l'instant, les communes envoient leurs pièces comptables et n'ont pas de retour d'information sur le traitement des titres et des mandats.

La deuxième action permettra de faire un retour d'information sur les dates de paiement des mandats, les dates d'encaissement des titres, des retours d'information sur la situation financière.

Cette démarche est donc positive. Elle s'inscrit dans une démarche vertueuse, de bonne gestion financière et d'utilisation de fonds pour d'autres activités qu'administrative. Il est important de maintenir cette liaison pour assurer le bon fonctionnement des services.

Monsieur BLETTERY souligne qu'ils sont en mesure de se déplacer pour rencontrer les communes.

Il y a également le projet de créer une permanence à la presqu'île et être plus accessible à la population. La plupart des services de la DGFIP sont basés à Papeete. A Raiatea, il existe une implantation, au niveau de l'hôpital, pour les îles sous le vent. Pour les îles du vent et l'ensemble des archipels, les services sont à Papeete.

Monsieur BLETTERY souhaite indiquer que les communes fonctionnent bien. La situation financière des communes de la presqu'île est bonne. Il n'y a pas de préoccupation majeure. Dans l'ensemble, les comptes sont bien tenus. Il n'y a pas trop d'endettement et il y a des possibilités de développer des projets.

La DGFIP est à la disposition des communes pour les accompagner sur leurs projets. L'accompagnement peut se faire au niveau des conseils. Si les élus ont des idées qu'ils veulent matérialiser, sur un aspect financier, il encourage ces derniers à solliciter la DGFIP.

La démarche de la communauté de communes peut être suivie par les communes de manière individuelle. Monsieur BLETTERY indique qu'il évoquera cette possibilité avec la Chambre territoriale des comptes, également signataire de l'Accord, pour valider le dispositif et permettre à toutes les communes d'entrer dans ce processus.

Monsieur BLETTERY rappelle que sa structure a rencontré des soucis. A l'époque de la TIVAA, la Trésorerie gérait pratiquement toutes les collectivités, à l'exception des îles sous le vent. Le traitement des éléments financiers des communes de la Polynésie n'est pas simple, c'était un monstre administratif. Il n'était pas aisé de faire face à tous les besoins. C'est ainsi que deux trésoreries ont été créées : une première qui gère tous les archipels et une deuxième qui gère que les îles du vent avec Monsieur Célestin BIANAGA qui s'est également joint à cette rencontre.

La Trésorerie sera réformée à partir du 1^{er} septembre. Un peu de moyen humain renforcera les équipes. L'essentiel du travail est d'être au service des communes par rapport à la réalisation de leurs projets avec une maîtrise financière qui nous incombe. 80 % des personnes qui travaillent au Trésor travaillent essentiellement pour les communes et pour le pays. La DGFIP a plus des missions tournées vers les collectivités que des missions d'Etat.

Monsieur Bruno SANDRAS partage deux petites réflexions qui lui viennent à l'esprit. La première est le sentiment de joie que la communauté de communes soit en mesure de signer la convention. Il se pose tout de même la question, dans le monde d'aujourd'hui où tout est dématérialisé, comment expliquer que seules deux communes sur 48 et 1 communauté de communes soient les seules parvenues à ce stade.

Si l'engagement dans la démarche de dématérialisation est un cadre vertueux qui se concrétise plutôt avec les communes qui fonctionnent plutôt bien, il se pose la question de ces communes qui fonctionnent moins bien : devront-elles envisager de la formation pour le personnel à la comptabilité pour la maîtrise de ces nouveaux outils.

Monsieur BLETTERY répond qu'il est vrai que la Polynésie française est en retard en termes de dématérialisation. La DGFIP a un projet important d'évolution de son application informatique. La DGFIP est en partie responsable de ce retard notamment par rapport à la tenue des comptes des collectivités locales. Avec la crise sanitaire de ces dernières années, le retard s'est accumulé.

La grande évolution en matière de dématérialisation remonte aux années 2015-2016. On a eu un grand changement au niveau de nos applicatifs et au niveau du Trésor pour la gestion des collectivités locales qui a été une bascule et qui avait d'ailleurs été annoncé en Polynésie et en Nouvelle Calédonie et qui s'appelait HELIOS, un logiciel qui avait été annoncé à l'époque et qui n'a pas abouti pour la mise en place dans les collectivités du Pacifique. Les années 2010-2012 ont été les prémices de la dématérialisation. Cela s'est véritablement concrétisé en Métropole à partir de 2014-2015-2016. Vers les années 2020, le projet était plutôt de rattrapage des collectivités du Pacifique. Malheureusement, ce projet a subi de plein fouet la crise sanitaire avec le report sur 2020-2021.

C'est pour cette raison que le processus a été réenclenché en 2022. On s'aperçoit, à l'heure actuelle, que la DGFIP est confrontée à un challenge avec la Nouvelle-Calédonie. Il y a une forte montée en puissance depuis 2022 au niveau de la dématérialisation avec un premier obstacle : la crainte ressentie par la Chambre territoriale des comptes, une fois la dématérialisation amorcée, de ne pas être en mesure de procéder à ses contrôles. Il a fallu lui démontrer que cet outil permettait les contrôles, qu'elle est légitimement en droit de faire et qu'il n'y avait pas d'obstacle. Cette phase de test a duré entre 3 et 4 mois.

Il faut échanger tous types de flux : des mandats, des titres, des opérations de fin d'année, de façon que tout le monde maîtrise ces protocoles avant de rentrer réellement dans la dématérialisation. C'est pour cette raison que les collectivités les plus motivées furent choisies. Deux collectivités ont été identifiées : Teva I Uta et Bora Bora.

Des phases de test ont, ensuite, été amorcées avec le CGF, SPCPF puis TEREHĒAMANU . La commune de Nuku Hiva est actuellement en phase de test et devrait signer l'Accord en octobre. Et pour 2024, la DGFIP constate un effet d'entraînement. Une rencontre est programmée avec le Président de la Chambre territoriale des comptes, à la rentrée, vers début du mois de septembre pour proposer le programme de 2024. Pour le premier semestre 2024 une dizaine de communes sont en lice, des communes très importantes en termes de volume, comme par exemple, Papeete, Faaa et des communes moins importantes en termes de population.

Le second aspect pour répondre à la deuxième question est la nécessité de passer par la phase test pendant trois ou quatre mois. Madame Anne-Sophie LOCQUEGNIES se déplace dans les communes et rencontre les équipes. Son collègue Michel AMIOT et elle ont été spécialement affectés à l'accompagnement des collectivités.

Entre 2024 et 2025, la majorité des communes aura rallié à ce nouvel outil.

12 millions d'euros sont prévus pour la modernisation centrale et le financement du projet « 2Siclone ». Il intègrera les spécificités locales car en Polynésie française il n'y a pas de fiscalité directe locale. Il y a d'autres particularités comme les nomenclatures, comme le Franc Pacifique et la signature électronique. L'idée c'est qu'en 2026, les collectivités qui sont passées en dématérialisation et passeront à une autre étape en termes de restitution d'informations et de fluidité.

Monsieur le Président évoque, à son tour, de profiter de ce basculement pour utiliser la signature électronique et s'inscrire complètement dans la dématérialisation.

Il enchaîne sur le fait que les cinq communes membres sont organisées autour de la ville de Afaahiti. Une partie de l'administration du Pays est déconcentrée, à Taravao. Il espère avec ses collègues élus que l'administration de la paierie du Pays se déconcentre à la presqu'île et concrétiser progressivement la déconcentration. Les usagers pourraient payer leurs impôts fonciers à des périodes ciblées, dans un calendrier établi. Le plus simple serait de signer des conventions avec les mairies afin de partager les locaux de la régie pendant une semaine. Si les outils informatiques le permettent, tout peut se faire aujourd'hui. Il souhaite que TEREHÉAMANU soit la première communauté de communes à proposer une déconcentration dans une commune pour accueillir du personnel de la paierie.

Monsieur BLETTERY indique que l'accueil sur Papeete fait l'objet d'une réflexion car il est difficile de faire face à l'afflux de la population à certaines périodes de l'année. C'est compliqué pour la population qui attend trop longtemps aux guichets. C'est également compliqué pour les équipes de la DGFIP qui ont du mal à gérer. Pour certaines îles, ils vont développer l'accueil à distance en visioconférence. Pour la presqu'île, un accueil physique par intermittence serait envisageable. L'idée est que l'ensemble des services de la DGFIP tienne une permanence dans la presqu'île.

Le Président de la Communauté de communes, Monsieur Franck BLETTERY et Monsieur Célestin BIANAGA procèdent à la signature de l'Accord local de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière.

3. PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 17/CCT/23 DU 10 AOÛT 2023 APPROUVANT LA PARTICIPATION D'UNE DÉLÉGATION COMMUNAUTAIRE ET LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION AU 32ÈME CONGRÈS DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Le 32^{ème} Congrès des communes de Polynésie française se tiendra du 18 au 22 septembre 2023 à Teahupo'o, à l'école Ahotuteina dans la commune de Taiarapu-Ouest.

Monsieur Tearii Te Moana ALPHA et Monsieur Bruno SANDRAS sont désignés pour représenter la Communauté de communes TEREHÉAMANU. Une précision est donnée sur le fait que la communauté de communes n'est pas membre ni adhérente du SPC, mais qu'elle est invitée. Il est fait mention que le SPC a demandé à un élu de TEREHÉAMANU assisté de la directrice générale des services de présenter le projet du territoire.

Une fois ces éléments présentes et sans prise de parole de la part des élus, Le Président propose de procéder au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	16
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

La délibération n° 17/CCT/23 du 10 août 2023 est adoptée.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 18/CCT/23 DU 10 AOÛT 2023 APPROUVANT LA PARTICIPATION ET LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT EN MÉTROPOLE D'UNE DÉLÉGATION COMMUNAUTAIRE À POLLUTECT 2023

Du 10 au 13 octobre 2023, au Centre de conventions et d'exposition EUREXPO de Lyon, se tiendra le salon POLLUTEC qui réunira pendant quatre jours les acteurs de la transition écologique : fournisseurs de solutions, leaders, start-up, dirigeants et décisionnaires, porteurs de projet, investisseurs et élus. Des conférences, débats et ateliers seront proposés durant le salon POLLUTEC.

Ce déplacement permettra des rencontres de travail avec les dirigeants du CEREMA un service régional est installé à Lyon. Cet établissement public est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le CEREMA accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Sa vocation est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Les membres qui représenteront la Communauté de communes TEREHÉAMANU durant cette mission sont :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président de la Communauté de communes TEREHÉAMANU,
2. Monsieur Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes TEREHÉAMANU
3. Madame Rosita HOFFMAN, Directrice générale des services de la Communauté de communes TEREHÉAMANU

La période de déplacement est prévue du 05 au 20 octobre 2023. Un déplacement est programmé à Nantes avant de rejoindre le salon POLLUTEC à Lyon. La délégation se déplacera ensuite dans le Pays Basque pour visiter la technopole d'IZARBEL, spécialisée dans l'innovation numérique.

Le Président propose aux élus de procéder au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	16
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

La délibération n° 18/CCT/23 du 10 août 2023 est adoptée.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION COMMUNAUTAIRE N° 19/CCT/23 DU 10 AOÛT 2023 APPROUVANT LA PARTICIPATION D'UNE DÉLÉGATION COMMUNAUTAIRE ET LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION AU 105ÈME CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

L'Association des maires de France (AMF) organise, du 20 au 23 novembre 2023, le 105e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. La mission est prise en charge du 15 au 26 novembre 2023.

Les membres qui représenteront la Communauté de communes TEREHÉAMANU durant cette mission sont :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président de la Communauté de communes TEREHÉAMANU,
2. Monsieur Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes TEREHÉAMANU,
3. Madame Saindy FANAURA née HIRIGA, 5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes TEREHÉAMANU,
4. Monsieur Philippe TAGAROA, Délégué de la Communauté de communes TEREHÉAMANU,
5. Monsieur Fabien RIMA, Délégué de la Communauté de communes TEREHÉAMANU,
6. Madame Tirua CABRAL, Cheffe de projet de développement local en intercommunalité de la Communauté de communes TEREHÉAMANU

Le Président propose aux élus de procéder au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	16
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

La délibération n° 19/CCT/23 du 10 août 2023 est adoptée.

6. COMMUNICATION

RAPPORT DE MISSION FIDJI PRESENTE PAR MONSIEUR BRUNO SANDRAS

Par délibération du 07 juin 2023, le Conseil communautaire de TEREHÉAMANU a décidé de répondre favorablement à l'invitation du président de la plate-forme Océan et climat, afin de participer à un atelier intitulé : « adapter les villes et territoires côtiers à l'élévation du niveau de la mer dans le Pacifique. »

Cet atelier s'est déroulé à Nadi, dans les îles Fidji du 10 au 12 juillet dernier.

Le Président de la Communauté et Monsieur Bruno SANDRAS ont été désignés pour représenter la communauté de communes à cette manifestation.

« C'est la première fois que la collectivité intercommunale est invitée à une manifestation générale et c'est bien là le signe et la manifestation de la reconnaissance du travail de notre communauté de communes non seulement à l'échelle du territoire mais bien au-delà des limites de notre fenua. »

La mission n'a pas démarré dans les meilleures conditions en raison de la grève de la compagnie aérienne internationale Air Tahiti Nui qui s'est installée durablement empêchant le décollage le jour prévu soit le samedi 8

juillet 2023. Ce fut le lendemain qu'un vol affrété d'Air Calédonie a permis de rejoindre Nadi avec un jour de retard. Néanmoins, les membres de la délégations ont été en mesure de participer activement aux diverses réflexions sur ce thème.

1. LE CONTENU DES JOURNEES DE TRAVAIL

a. Les thèmes :

Pour les organisateurs de l'atelier, l'élévation du niveau de la mer représente l'une des conséquences les plus évidentes et préoccupantes du changement climatique. Ce n'est pas la première fois que des regroupements régionaux se déroulent sur ce thème tant la problématique de l'élévation du niveau de la mer est devenue une réalité pour beaucoup de pays de notre zone pacifique.

Pour s'en convaincre, lors du dernier déplacement du Président MACRON en Nouvelle-Calédonie, il a pu constater de visu les effets de l'érosion et de la disparition progressive d'une bonne partie du littoral d'un village plongeant les habitants de ce dernier, et nous savons le profond attachement des Kanaks à leur terre dans les tribus, dans une véritable incompréhension et désarroi.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus aux alertes. Ce phénomène est devenu un enjeu majeur pour les pays et territoires insulaires du Pacifique et clairement aujourd'hui, nous sommes à la phase de mise en œuvre d'actions de protection parfois avec des moyens rudimentaires afin de sauvegarder et garantir aux communautés côtières les moyens de continuer à vivre tout simplement chez eux.

La Polynésie est concernée au premier chef. Il est vrai cependant que la barrière récifale qui entoure la plupart des îles de Polynésie est un rempart tombé du ciel que bon nombre de pays ne possède pas.

Des initiatives sont prises çà et là dans le monde et beaucoup de pays se réfèrent au dernier rapport du GIEC du 28 février 2022 dans lequel les experts établissent un constat sans appel sur les impacts du changement climatique, particulièrement dans les zones côtières, et appellent à une action immédiate et plus ambitieuse pour le bien-être humain.

La plateforme Océan Climat a été mise en place pour intensifier les relations et la coopération entre les diverses agences et les acteurs qui travaillent au quotidien au plus près des territoires côtiers, entre autres dans le Pacifique et ainsi, partager les approches, réflexions et actions à mettre en œuvre sur ce sujet.

A l'issue de chaque atelier, un document d'orientation (Policy Paper), sera élaboré, intégrant les recommandations développées par tous les participants à l'atelier.

L'objectif est que ce document puisse servir d'outil à chaque Etat ou Collectivité concernés dans la planification et l'implantation des mesures de protection, d'anticipation et d'adaptation.

b. Les contributions de TEREHEAMANU

Si TEREHEAMANU a répondu à l'invitation c'est parce que nous sommes persuadés que notre archipel possède son propre littoral très différent les uns des autres.

Dans le cadre de l'élaboration du PGAI (Plan Général d'Aménagement intercommunautaire, le constat est celui de la nécessité de faire du littoral des communes membres et de toute la Polynésie de manière plus générale, un sujet de réflexion central des politiques et pratiques d'aménagement de nos territoires.

Il y a 2500 kilomètres de côtes linéaires cumulées sur toute la Polynésie ! Malgré tout, le littoral demeure encore un espace mal défini et peu appréhendé dans les démarches d'aménagement du territoire.

Ces dernières années, une amplification et une fréquence augmentée des risques (houle, érosion, etc.) menacent les biens et les personnes, habitations et activités. Parallèlement aux phénomènes naturels, il convient de reconnaître qu'il y a eu des politiques d'aménagement qui ont également accéléré les choses, etc.

Aujourd'hui, très clairement, le littoral, les côtes de nos communes sont devenues des espaces très convoités, fragiles mais néanmoins, des espaces de mémoire qu'il nous faut préserver.

A TEREHEAMANU, il ne faudrait pas qu'une grande partie du littoral soit confisquée comme à MOOREA où 75% ne soit plus utilisable pour le grand public. C'est la raison pour laquelle, à FIDJI, les membres de la délégation ont exprimé leur soutien à la mise en place d'un outil d'observation du littoral de qualité et l'élaboration d'une véritable stratégie de préservation et de valorisation des milieux naturels en conciliant activités économiques et protection des milieux naturels.

Par ailleurs, il semblait opportun de proposer la mise en place d'actions foncières de qualité. La nécessité de prendre en compte de la TOPONYMIE des terres comme un outil indispensable et un préalable à toute projection de développement fut également exprimée. Les anciens ont donné des noms à certaines terres et espaces fonciers dont il serait judicieux de tenir le plus grand compte.

Nous avons ainsi pris connaissance que dans beaucoup de pays du pacifique, les terres n'avaient pas de nom contrairement à notre fenua.

2. LE BENEFICE POUR TEREHEAMANU DE PARTICIPER A CES ATELIERS.

Au moment, où la Communauté de communes élabore son PGAI, comme outil de projection et de développement réfléchi de son futur bien commun à transmettre aux futures générations, il était évident que le partage d'expérience dans le domaine de la montée des eaux et ses conséquences sur les populations de notre littoral côtier, était nécessaire.

La qualité de vie de nos administrés ne doit pas être génératrice d'incertitudes. Il faut anticiper et éviter des déplacements de populations et d'infrastructures comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays de la Région. La perte probable de terres ancestrales et plus grave, de sites historiques est inenvisageable pour nous. C'est pourquoi, il faudra continuer à entretenir ces échanges d'expériences afin d'éviter les dégradations irréversibles de nos récifs coralliens et de nos ressources marines côtières.

Ainsi nous donnerons un contenu à la définition des Nations Unies sur le Développement durable : « La satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. ».

Sur ces derniers échanges, le Président demande à Monsieur Tetuanui HAMPLIN d'offrir la prière de clôture.

Après la prière de clôture offerte par Monsieur Tetuanui HAMBLIN La séance est levée à 17h53.

Le secrétaire de séance,



Clément VERGNHES

Le Président,



Teeriu Te Moana ALPHA

